



MAIRIE DE SERVON

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2021

Dans le cadre des journées de l'environnement, la Mairie de Servon organise un concours Photos dont le thème est : « Les petites bêtes à 6 et 8 pattes »

Article 1 L'inscription au concours est gratuite.

Article 2 l'exposition des photos aura lieu les 8 et 9 mai 2021.

Vendredi 7 de 11h à 18h, samedi 8 mai de 11h à 18h et dimanche 9 mai de 10h à 15h.

Article 3 Les photos sont à déposer en mairie avant le 3 mai 2021.

Les photos proposées de format A4 doivent être encadrées dans un cadre de dimensions maximum 30x40 cm avec une protection en verre.

Le système d'accrochage doit être fiable et porter au dos le nom et l'adresse du participant dans une enveloppe fermée.

La mairie décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des photos exposées.

Article 4 prix seront décernés : Prix de la Mairie Enfants, Prix de la Mairie Adultes, Prix du public Enfants et Prix du public Adultes.

Les prix de la Mairie seront attribués par un jury composé de 4 membres issus de la mairie et du Club Photo Servon 77.

Chaque visiteur pourra voter pour sa photo préférée et participera à l'attribution des prix public enfant et adulte.

Article 5 Le vernissage de l'exposition aura lieu le vendredi 7 mai à 18h.

Article 6 La reprise des photos se fera en mairie.

Article 7 Les résultats du concours seront annoncés le dimanche 9 mai à 12h30 ainsi que le site internet de la ville.

Article 8 La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Je participe au concours photo de la mairie de Servon.

NOM.....

PRÉNOM.....

ADRESSE

E-MAIL.....

AGE

NOMBRES DE PHOTOS

- J'accepte que mes photos soient exposées.
- Je n'accepte pas que mes photos soient exposées.

Signature